

D. Vos souvenirs sur ce point sont-ils d'accord avec ceux du colonel Vasse?

« R. La déposition du colonel Vasse est exacte. Je la confirme.

« Il serait utile, dit cette communication, d'envoyer chercher à Metz de nouveaux caissons à munitions. On ne saurait, en effet, contester l'utilité qu'il y avait à tenir au complet, au moment de s'éloigner de sa base de ravitaillement, un approvisionnement déjà restreint au départ et sensiblement amoindri par les consommations des 14 et 16 août.

« Le réapprovisionnement s'opérant dans la nuit même du 16, le convoi venu de Metz pouvait rejoindre l'armée dans la journée et même dans la matinée du 17, sans que la marche sur Verdun, si l'on y persévérait le 17, en fût retardée, et encore moins empêchée. »

D. La communication faite le 15 août au soir au commandant en chef était-elle spontanée de votre part, ou répondait-elle à un désir ou à un ordre antérieurement porté par le maréchal?

« R. Cette communication ne pouvait qu'être entièrement spontanée de ma part. »

D. Quel était le véritable caractère de cette communication? était-elle basée sur des renseignements particuliers arrivés, dès le soir, jusqu'à vous, sur des indices positifs recueillis par vous-même ou par votre état-major, ou bien traduisait-elle simplement une impression personnelle du moment?

« R. Cette communication est naturellement basée sur l'ensemble des renseignements recueillis par nos officiers et sur les impressions personnelles que j'emportai du champ de bataille. Les renseignements précis ne pouvaient m'être fournis à dix heures du soir par les corps qui avaient combattu jusqu'à la tombée de la nuit (neuf heures du soir); ils leurs ont été demandés et m'ont été apportés dans la nuit par les officiers de mon état-major. »

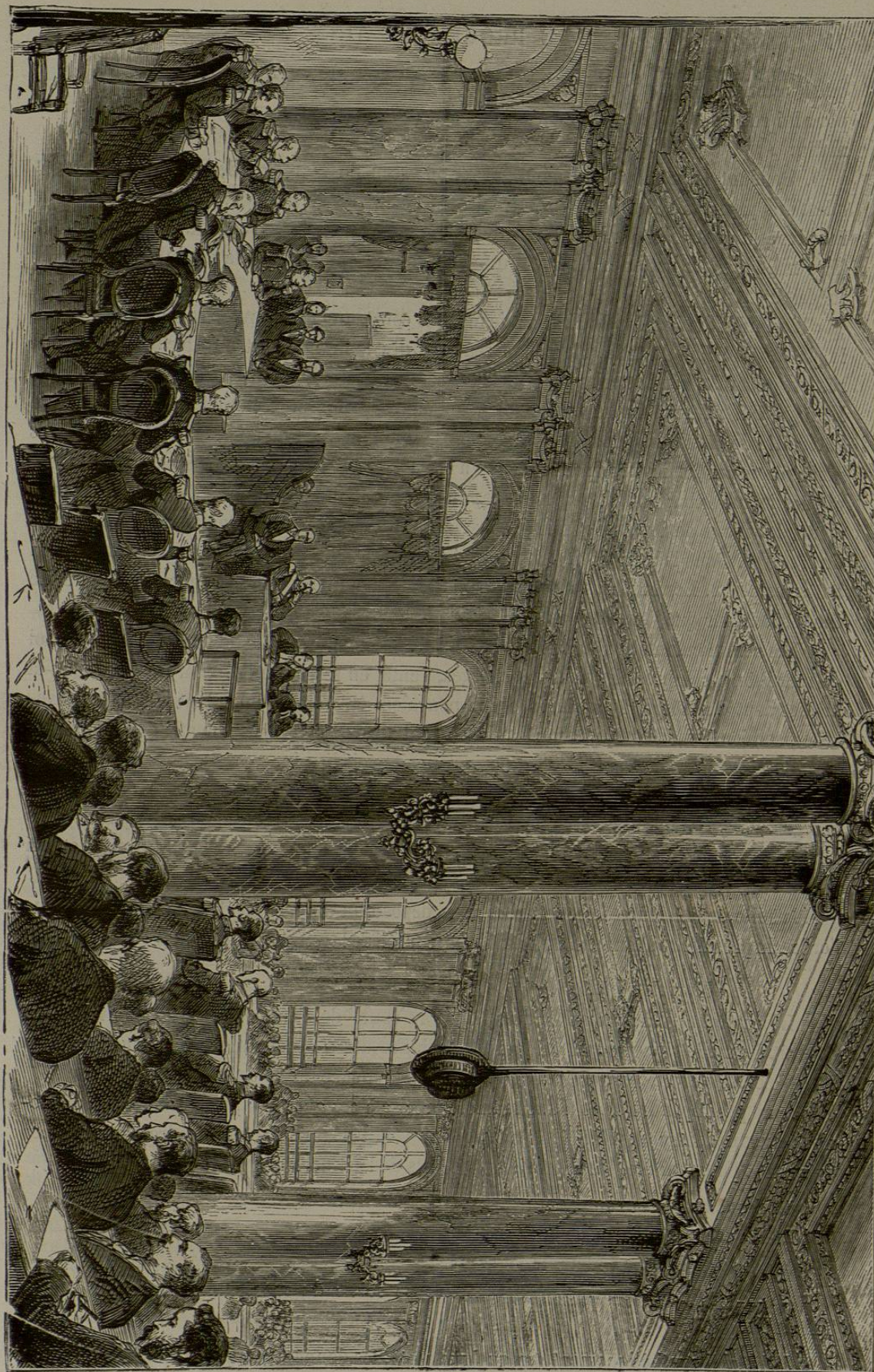
D. En confiant cette mission verbale à M. le colonel Vasse, mission d'une grande portée, étiez-vous bien sûr que le colonel Vasse fût avec vous sur ce point en communauté parfaite de vues et d'appréciations, c'est-à-dire en disposition d'esprit favorable pour interpréter rigoureusement votre pensée et vos instructions?

« R. J'ignore quelles pouvaient être les vues et les appréciations personnelles du colonel Vasse, mais je sais que le colonel est un homme d'honneur et un officier d'esprit trop hiérarchique pour n'avoir pas rapporté ou interprété avec fidélité la communication verbale dont je l'avais chargé. »

D. Vous avez rédigé, après la bataille du 16, une note qui devait être remise à l'empereur par l'employé porteur des dépêches que le maréchal Bazaine expédiait le soir même. Il est nécessaire que cette note figure au dossier de l'information où elle manque encore. A défaut du texte original, il suffira que vous déposiez une copie aussi fidèle que vos souvenirs le permettront.

Avez-vous spontanément composé cette note avant d'en entretenir le maréchal et de la lui montrer, ou bien l'idée de cette démarche vous a-t-elle été suggérée par le maréchal lui-même, et a-t-elle été concertée avec lui? Qui fut chargé de la rédiger?

« R. Je n'ai rédigé, après le combat du 16 août, aucune note pour l'empereur. Depuis ce jour, je n'ai eu de relations de service qu'avec mon chef hiérarchique, le maréchal Bazaine, comme c'était mon devoir. D'ailleurs, ayant été renversé avec mon cheval par une des charges de la cavalerie prussienne, dans l'après-midi du 16 août, et ayant été emporté fortement contusionné à Gravelotte, j'étais, le soir du 16, étendu sur un matelas, fort peu en disposition et encore moins en état de rédiger des notes. C'est même pour cette dernière raison



VUE INTÉRIÈRE DE TRIANON.

que le colonel Vasse, mon chef d'état-major, a dû se rendre à ma place auprès du maréchal pour lui rendre compte des événements du jour et prendre ses ordres pour le lendemain matin. »

D. Pendant la bataille du 18 août, avez-vous reçu du maréchal des instructions ou des questions relatives à l'emploi fait ou à faire de l'artillerie de la réserve générale, demeurée inactive à la gauche de l'armée? Avez-vous reçu, pendant ce même combat, des ordres pour faire ravitailler les batteries du 4^e et du 6^e corps, qui s'épuisaient à la droite dans une lutte inégale?

« R. Pendant la bataille du 18 août, je me suis constamment trouvé près du maréchal, sur le plateau de Saint-Quentin, où étaient réunies, dès le matin, quatre batteries de 12, de la réserve générale, dix batteries de 4 de la réserve générale, six batteries de 4 de la garde. Le maréchal ne m'a donné aucune instruction particulière. L'emploi fait ou à faire de l'artillerie de la réserve générale a été réglé par lui. Je n'ai eu qu'à faire exécuter les ordres arrivants et particulièrement ceux relatifs à la disposition de deux batteries de 12 avec lesquelles le maréchal voulait contrebattre, du haut de Saint-Quentin, les attaques dirigées contre le village de Sainte-Ruffine et couvrir la route de Metz, qui était la ligne de retraite du 2^e corps. Dans l'après-midi, le maréchal disposa des dix batteries de la garde et de deux batteries de 12. Les batteries de la droite ont été ravitaillées pendant le combat par suite des dispositions que j'avais prises dès le 17.

« Les commandants de l'artillerie des corps avaient été prévenus, le 17, qu'un fort convoi de munitions, composé des caissons chargés, tenus en réserve à l'arsenal (ce sont ceux-là mêmes dont il a été parlé plus haut, et qui pouvaient être amenés pendant la nuit à Gravelotte), seraient conduits sur le plateau en avant du fort de Plappeville afin de leur fournir sur place les munitions dont leur artillerie pouvait avoir besoin.

« Après le remplacement des munitions consommées, il restait encore des caissons chargés. Ces caissons furent amenés dans l'après-midi du 18 août, par deux officiers de mon état-major, aux batteries des 4^e et 6^e corps, fortement engagées sur la droite, et qui furent ainsi réapprovisionnées sur le champ de bataille. »

A la suite de la lecture de cette partie de la déposition du général Soleille, le greffier, sur l'ordre du président, donne communication au conseil de la lettre suivante du général Soleille :

« Mon cher général,

« Le maréchal Baraguey-d'Hilliers, dans le cours de l'enquête sur les capitulations, m'avait demandé si je pouvais lui fournir le chiffre des consommations en munitions de la journée de Rézonville, et le restant à la suite de la journée du 10 août.

« Je ne pus répondre alors d'une manière précise à ces questions, ne possédant en ce moment aucun document officiel ou autre. J'ai voulu néanmoins me rendre compte de ce qu'avaient pu ou dû être les approvisionnements de l'artillerie :

« 1^o Au début de la campagne;

« 2^o Au départ de l'armée pour Gravelotte;

« 3^o A son retour sous Metz, le 19 août;

« 4^o Au moment de la seconde tentative de sortie du maréchal Bazaine du côté de Thionville.

« J'ai établi synthétiquement, en quelque sorte, les données que j'ai consignées à l'encre

rouge sur le premier volume de ma correspondance, à la date du 26 septembre, si je ne me trompe.

« Les évaluations en question ont été calculées sur le nombre de pièces amenées par les corps; en supposant qu'aucun caisson, qu'aucun attelage ne faisait défaut, en supposant aussi que dans l'extrême confusion qui régnait au moment de la mise en marche, les réserves divisionnaires et les parcs de corps d'armée avaient été portés au complet réglementaire et étaient en totalité arrivés à destination.

« Quelques-uns de ces parcs avaient dû rejoindre Metz précipitamment devant les coureurs de l'ennemi, quelquefois par des marches de nuit. L'un de ces parcs n'a jamais rejoint.

« Les évaluations que j'ai établies représentent donc le complet réglementaire, tel qu'il aurait dû exister, et des limites *maxima* qui n'ont point été atteintes.

« Je m'en aperçois aujourd'hui, et je désire rectifier ce que ces évaluations avaient de trop élevé.

« Je viens de retrouver le calepin de poche sur lequel, pendant la campagne, j'inscrivais jour à jour tous les renseignements relatifs au service; sur ce calepin, à la date du 10 août, se trouve la note suivante :

« Le 10 août, il y a dans les parcs des corps d'armée, les batteries divisionnaires et des « réserves :

« Coups de 12.	12,807
« Coups de 4.	82,374

95,181 coups de canon.

« Cartouches à balles, 3,240 dans 90 caisses.

« Cartouches d'infanterie, 5,400,000. »

« Cette note était la situation sommaire, que j'apportai, le 10 août, au rapport de l'empereur; elle résulte des chiffres de l'existant à la date même du 10 août, et, à ce titre, elle doit inspirer plus de confiance que les évaluations résultant de calculs rétrospectifs, tels que ceux dont je vais parler.

« J'ai invité dernièrement le colonel Vasse à faire établir, par l'officier spécialement chargé des approvisionnements de mon état-major, la situation de ces approvisionnements aux époques précitées.

« Voici cette situation qui m'a été envoyée :

« L'armée avait au début 93,244 coups de 4; elle a consommé 64,086 coups de 4; il restait, le 18 août, 29,158 (1).

(1) A côté de ces chiffres, il n'est pas inutile de citer ceux que le général Rivière a insérés dans les annexes de son rapport : « De quelles munitions l'armée, réunie sur le plateau de Gravelotte, disposait-elle, le 16 août à minuit ?

Il lui restait :

80,500 obus de 4 et de 12.

16,524,496 cartouches d'infanterie (modèle 1866).

L'armée traînait avec elle, le 16 au matin :

432 pièces, approvisionnés en moyenne à 246 coups chacune.

L'approvisionnement était encore, le 16 au soir, de 186 obus par pièce, ou plus de trois fois la consommation de la journée, en moyenne 60 obus par pièce.

« L'armée avait au début 14,678 coups de 12; elle en a consommé 8,296 jusqu'au 18; restait, le 18 août, 6,382.

« Elle avait au début 5,100,000 cartouches; elle en consuma jusqu'au 18, 3,326,556. Il restait, le 18 août, 1,773,344.

« Ainsi, après le 18 août, l'armée possédait 29,158 coups de 4; soit pour 378 pièces, 74 coups par pièce et 6,374 coups de 12; soit pour 96 pièces, 66 coups par pièce.

« Restait : 1,773,344 cartouches d'infanterie.

« Les situations fournies par les corps ne permettent pas de distinguer les consommations du 16 de celles du 18. »

Après cette lecture, le président donne l'ordre d'introduire M. Vasse Saint-Ouen, colonel d'artillerie, chef d'état-major du général Soleille.

M. FERDINAND VASSE SAINT-OUEN, colonel d'artillerie, donne des renseignements sur les approvisionnements de l'artillerie; ils étaient très-insuffisants, il en a fait part au maréchal.

D. Avez-vous connaissance d'une lettre expédiée par le général Coffinières au général Soleille?

R. Je ne m'en souviens pas.

D. Greffier, donnez la lecture de cette lettre.

R. Je ne la connais pas. (Cette lettre est relative à l'insuffisance des munitions.)

D. On y reviendra plus tard.

Le réapprovisionnement a-t-il pu se faire le 17?

R. C'est seulement le 18 que les munitions restées disponibles à Metz ont été envoyées le matin de bonne heure. Le 6^e corps les a reçues au moment où il était engagé.

D. Vous ne vous rappelez pas avoir été consulté par le général Soleille pour avoir une situation des munitions?

R. Non, monsieur le président.

D. Combien de batteries de la réserve ont été engagées dans la journée du 18?

R. Il restait dix batteries (quatre de 12, six à cheval) qui n'ont pas eu à donner.

Sur une question de M. le général Chabaud-Latour, l'un des juges, le témoin déclare que déjà, le 18 août, on avait consommé du tiers au quart de l'approvisionnement général des munitions.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Le général Soleille vous a consulté en votre qualité de chef d'état-major de l'artillerie, sur la consommation des munitions, vous avez répondu que la consommation était du tiers à la moitié, et ici vous venez de dire qu'elle était du tiers au quart.

L'approvisionnement en munitions d'infanterie, le 16 au matin, était de 17,524,496 cartouches, soit pour un effectif de :

121,000 combattants,

déduction faite des pertes subies à Borny (3,000 hommes d'infanterie environ); reste un approvisionnement moyen de 145 cartouches par homme.

Le soir, il restait encore, calculé sur un effectif réduit des pertes de la journée : 15,000 combattants d'infanterie, soit 109,000 combattants; un approvisionnement de 151 cartouches par homme, ou plus de 16 fois, en moyenne, la consommation de la journée (au maximum 9 cartouches par homme), calculé sur l'effectif restant, c'est-à-dire sur l'effectif du minimum.

LE COLONEL. — Je crois qu'il faut s'en rapporter à la plus ancienne déposition; elle doit être la plus exacte. Mais dans tout ceci, je n'ai donné que des impressions, des appréciations. Le témoin, sur la demande du président, explique ensuite que la réserve générale d'artil-



LE GÉNÉRAL LEBRUN.

lerie n'était, à vrai dire, pas constituée, car elle n'avait pas de pare. C'était un assemblage de batteries, mais n'ayant pas les approvisionnements nécessaires.

Après cette déclaration, le témoin se retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Rappelez M. le général Lebrun.

Le général est invité à déposer des faits relatifs au départ de l'armée, après la nomination du commandant en chef.